

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, tenue le 16 mars 2021 et convoquée pour 19 h 00, et ce, à huis clos et par conférence téléphonique, le tout tel que permis par arrêté ministériel en lien avec la pandémie de la COVID-19. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet :

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Serge Gagnon, Simon Paquin, Yan Maisonneuve, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan et Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique.

13 138-03-21 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

13 139-03-21 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec l'ajout des points 68.1 et 68.2, conformément à l'article 148.1 du *Code municipal du Québec*, les membres du conseil étant tous présents :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2021
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 9 mars 2021
5. Liste des comptes à payer pour le mois de mars 2021
6. Liste des chèques émis au mois de février 2021
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
9. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

10. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
11. Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de « Biologiste » et autorisation d'engagement pour une durée de quatorze (14) mois
12. Engagement d'étudiantes à titre de « Préposée stagiaire à l'accueil » (poste temporaire) au service du développement économique et touristique
13. Adoption du Rapport d'activités 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins
14. Projet de refonte tarifaire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)
15. Demande d'appui au gouvernement du Québec pour la requalification des golfs
16. Dépôt du Rapport d'activités 2020 du Festival régional Grande Tribu et autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM)
17. Déploiement du volet communication pour l'édition 2021 prévu à l'entente de partenariat entre la MRC Les Moulins et la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) pour la tenue du marché public moulinois
18. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) pour l'année 2021
19. Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 29 et 30 avril 2021 en Webdiffusion
20. Autorisation d'achat de placements publicitaires pour l'année 2021 dans le journal La Revue
21. Autorisation d'achat de placements publicitaires pour l'année 2021 dans le Magazine Le Reflet économique
22. Adhésion à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)
23. Autorisation de signature – Addenda à l'entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Tout le Monde Tout Cru inc. dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs et autorisation de paiement
24. Nomination au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins
25. Nomination au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins
26. Création du comité aviseur en lien avec l'Entente Accès entreprise Québec avec le MEI
27. Approbation de la mise à jour du modèle de Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale
28. Autorisation de signature – Convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Pythagore Corp.
29. Autorisation de signature – Convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise COVEL Inc.

30. Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Les produits Rochalia Inc. relativement au Fonds d’aide à l’innovation (FAI) pour les « incubés » d’InnoHub La Centrale et autorisation de paiement
31. Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l’entreprise La Coupe Cleen Cut inc. relativement au Fonds d’aide à l’innovation (FAI) pour les « incubés » d’InnoHub La Centrale et autorisation de paiement
32. Radiation d’un prêt du Fonds local d’investissement (FLI)
33. Mandat à monsieur Bernard Dostie pour l’analyse des dossiers du Programme Fonds d’aide d’urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)
34. Autorisation à déposer des demandes de bonification du soutien financier au ministère de l’Économie et de l’Innovation (MEI) dans le cadre du Programme Fonds d’aide d’urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et autorisation de signature des formulaires et des avenants
35. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l’extrait PAU-21-03-147 du comité d’analyse et d’évaluation des demandes et autorisation de déboursier
36. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l’extrait PAU-21-03-148 du comité d’analyse et d’évaluation des demandes et autorisation de déboursier
37. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l’extrait PAU-21-03-149 du comité d’analyse et d’évaluation des demandes et autorisation de déboursier
38. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l’extrait PAU-21-03-150 du comité d’analyse et d’évaluation des demandes et autorisation de déboursier
39. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l’extrait PAU-21-03-151 du comité d’analyse et d’évaluation des demandes et autorisation de déboursier
40. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l’extrait PAU-21-03-152 du comité d’analyse et d’évaluation des demandes et autorisation de déboursier
41. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l’extrait PAU-21-03-155 du comité d’analyse et d’évaluation des demandes et autorisation de déboursier

42. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-156 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
43. Programme PAU PME - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-157 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
44. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-158 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
45. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-160 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
46. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-161 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
47. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-163 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
48. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-164 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
49. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-166 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
50. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-167 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
51. Mandat d'accompagnement pour des consultations dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
52. Autorisation de paiement à la firme FNX-INNOV - Mandat pour la réalisation d'une étude stratigraphique de l'étang principal du Parc du Grand-Coteau à Mascouche
53. Autorisation à déposer une demande d'Autorisation générale au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour la réalisation de travaux d'entretien de la branche 21 du cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche

54. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation de travaux d'entretien sur la branche 21 du cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche
55. Prolongation de mandat dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne
56. Renouvellement ESRI Canada - Acquisition d'une version plus performante pour chacune des trois licences du logiciel Arc GIS Pro
57. Nature des modifications que les villes de Mascouche et de Terrebonne devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 97-33R-13 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'arrimer le plan d'actions du PDZA au schéma d'aménagement
58. Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 9 mars 2021
59. Adoption et transmission du rapport annuel 2020 sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
60. Dépôt de la Reddition de comptes ZIS 2020 - MRC Les Moulins pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 relativement à la Cartographie des zones inondées - Permis et contraventions émis en Zones d'intervention spéciale (ZIS)
61. Colloque de l'Association des Aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 13 au 29 avril 2021 en Webdiffusion
62. Examen et approbation du règlement numéro 1010-001 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E) numéro 1010 afin d'autoriser les usages Habitation de classe A et Hébergement de classe F dans le secteur du PAE-02 : Hippodrome
63. Examen et approbation du règlement numéro 1001-318 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir les zones 8062-81 et 8161-36 (montée Gagnon et rue Marie-Josée)
64. Examen et approbation du règlement numéro 1001-325 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 8372-90 (rue des Laurentides) afin d'y autoriser les usages « Habitation » de classe B, C et D ainsi que les projets intégrés
65. Examen et approbation du règlement numéro 1001-326 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Industrie d'aliments pour chats et chiens » dans la zone 8360-77
66. Examen et approbation du règlement numéro 1103-63 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin de créer la zone IA 506 à même la zone CM 506
67. Examen et approbation du règlement numéro 1198-5 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement numéro 1198 sur les usages conditionnels afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation

68. Autres sujets

68.1 Nomination d'un membre du conseil de la MRC Les Moulins

68.2 Nominations de membres au comité administratif, au comité consultatif agricole (CCA), au comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité et nomination d'une présidente au comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité

69. Période de questions

70. Clôture de la séance

ADOPTÉE

13 140-03-21 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2021

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2021 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

13 141-03-21 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 9 mars 2021

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 9 mars 2021, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 142-03-21 Liste des comptes à payer pour le mois de mars 2021

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2021 au montant de 273 187,94\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Mars 2021* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-65 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 18 458,71\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de mars 2021 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 143-03-21 Liste des chèques émis au mois de février 2021

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de février 2021, pour un montant de 1 228 993,38\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Février 2021* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-66 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 7 313,33\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de février 2021 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 144-03-21 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mars 2021* »).

ADOPTÉE

13 145-03-21 Rapport du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 16 mars 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 16 mars 2021, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 146-03-21 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins concernant les derniers développements;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, relativement aux derniers développements, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

13 147-03-21 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 9 mars 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 9 mars 2021, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 148-03-21

Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de « Biologiste » et autorisation d'engagement pour une durée de quatorze (14) mois

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de Biologiste d'une durée de quatorze (14) mois et à l'engagement d'un employé au poste susmentionné ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'affichage et la diffusion de l'offre d'emploi pour le poste temporaire de « Biologiste » d'une durée quatorze (14) mois, sur le site Internet de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal, Carrefour municipal, de Réseau d'information municipale, de l'Association des biologistes du Québec et de l'Association des gestionnaires de cours d'eau du Québec.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement de Biologiste pour un poste temporaire d'une durée de quatorze (14) mois, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8 de la grille salariale.

ADOPTÉE

13 149-03-21

Engagement d'étudiantes à titre de « Préposée stagiaire à l'accueil » (poste temporaire) au service du développement économique et touristique

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins au cours de la saison estivale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'engagement de deux (2) étudiants à titre de Préposé stagiaire à l'accueil au service du développement économique et touristique durant la période estivale pour un maximum de 660 heures pour les deux (2) postes, au salaire horaire de 15,50\$;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement des étudiantes suivantes aux postes de Préposées stagiaires à l'accueil au service du développement économique et touristique pour la période estivale, à compter du 16 juin 2021, pour un maximum de 660 heures pour les deux postes, au taux horaire de 15,50\$:

- Anne-Florence Maranda
- Éloïse Perrier

QUE la description de fonction jointe à la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE

13 150-03-21 Adoption du Rapport d'activités 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport d'activités 2020 relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 165-03-2021 du conseil municipal de la Ville de Terrebonne adoptant ledit rapport d'activités dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 210222-11 du conseil municipal de la Ville de Mascouche adoptant ledit rapport d'activités dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le rapport d'activités 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution et copie du rapport d'activités 2020 de la MRC Les Moulins soient et sont transmises au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

13 151-03-21 Projet de refonte tarifaire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)

CONSIDÉRANT QUE le 11 décembre 2020, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) adoptait le projet de refonte tarifaire et ses étapes d'implantation;

CONSIDÉRANT QUE les différentes étapes d'implantation du projet de refonte tarifaire adopté par l'ARTM s'étaleront du 1er juillet 2021 au 30 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE la première étape d'implantation du projet de refonte tarifaire est prévue 1er juillet 2021 et consistera, entre autres, à remplacer les titres existants dans les couronnes Nord et Sud par les nouveaux titres Tous modes Zone 3;

CONSIDÉRANT QUE le projet de refonte tarifaire adopté par l'ARTM prévoit, pour les tarifs existants dont le coût est inférieur au tarif proposé en zone 3, le retrait progressif desdits tarifs existants en y appliquant une hausse progressive sur quatre (4) ans à partir du 1er juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE la hausse progressive des tarifs internes sur quatre (4) ans proposée par l'ARTM constitue un véritable « choc tarifaire » pour les usagers du transport collectif se déplaçant à l'intérieur des municipalités des MRC Les Moulins et L'Assomption;

CONSIDÉRANT QUE le projet de refonte tarifaire adopté par l'ARTM prévoit, pour les tarifs existants dont le coût est supérieur au tarif proposé en zone 3, le retrait desdits tarifs existants dès le 1er juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE le retrait des tarifs existants dont le coût est supérieur au tarif proposé en zone 3 aura pour effet d'augmenter les contributions municipales aux déficits des services de transport collectif qui résultera à un transfert fiscal vers les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le tarif Tous modes Zone 3 proposé sur la couronne Nord soulève un enjeu majeur d'équité géographique et économique en comparaison au prix demandé et aux services offerts aux usagers du transport collectif de l'Agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les automobilistes, les usagers du transport collectif et les municipalités de la couronne Nord contribuent au financement du réseau du métro, des lignes de trains de banlieue et du futur REM desservant principalement le territoire de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE toutes modifications importantes à la hausse du prix des titres de transport collectif dès le 1^{er} juillet 2021, en pleine crise de pandémie de la COVID-19, nous apparaissent inopportunes au moment où l'on s'efforce à relancer l'utilisation des transports collectifs;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à l'ARTM :

- De prendre les dispositions nécessaires pour assurer une mise en œuvre équitable de la refonte tarifaire tenant compte des considérations énoncées en préambule de la présente résolution;
- D'assurer un suivi auprès de la Table des préfets et élus de la couronne Nord des décisions qui seront prises à cet effet.

QUE copie de la présente résolution soit et est transmise à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), aux MRC de la couronne Nord, ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur aux dossiers métropolitains de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN).

ADOPTÉE

13 152-03-21

Demande d'appui au gouvernement du Québec pour la requalification des golfs

CONSIDÉRANT QUE selon les plus récentes données de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le Grand Montréal, on retrouve 65 clubs de golf, représentant 5 677 hectares, soit 1,5 % de la superficie du territoire;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2010, 12 terrains de golf ont cessé leurs opérations, soit 1 sur 5 dans la région métropolitaine, représentant ainsi une diminution de 573 hectares de golf;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié des terrains de golf de la région métropolitaine sont situés dans un périmètre urbain, ce qui entraîne une hausse importante de leur valeur foncière en raison de la spéculation immobilière;

CONSIDÉRANT QU'avec les objectifs que s'est donnés la région métropolitaine en matière de développement urbain durable, de remise en état de milieux naturels et de reboisement, la fermeture de terrains de golf dans la région soulève des inquiétudes en matière de reconversion de ceux-ci à des fins de développement urbain;

CONSIDÉRANT QUE la requalification des terrains de golf en espaces verts contribue à l'objectif métropolitain d'avoir 30 % de couvert forestier;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Mascouche et de Terrebonne font partie des municipalités ayant à relever les défis de la requalification suite à la fermeture de deux terrains de golf sur le territoire de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au gouvernement du Québec :

- D'intervenir afin de soutenir les municipalités dans leurs démarches pour requalifier en espaces verts les terrains de golf localisés dans le périmètre urbain;
- De modifier la *Loi sur l'expropriation* afin que l'indemnité d'expropriation soit calculée sur la base de la juste valeur marchande la plus raisonnable d'une propriété et en tenant compte des contraintes réelles de son développement et du zonage actuellement en vigueur;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à la ministre responsable de la région métropolitaine, à la ministre responsable de Lanaudière, aux députés provinciaux du territoire de la MRC Les Moulins, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), au directeur général de la CMM, à la présidente de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE

13 153-03-21

Dépôt du Rapport d'activités 2020 du Festival régional Grande Tribu et autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 435-02-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de soutenir, pour une durée de trois années consécutives (2020-2021-2022), le développement du Festival régional Grande Tribu ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) a transmis à la MRC Les Moulins le rapport d'activités 2020 et la reddition de compte du Festival Grande Tribu ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la reddition de compte susmentionnée, il y a lieu d'autoriser le paiement du deuxième versement d'une somme de 3 000,00\$ à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC prenne acte du dépôt du rapport d'activités 2020 et de la reddition de compte du Festival Grande Tribu et qu'il autorise le paiement d'un deuxième versement pour l'année 2020 d'une somme de 3 000,00\$ à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM).

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2622-987 « *Festival Grande Tribu* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-16 ayant déjà été émis lors de l'adoption des résolutions numéros 12 435-02-20.

ADOPTÉE

13 154-03-21

Déploiement du volet communication pour l'édition 2021 prévu à l'entente de partenariat entre la MRC Les Moulins et la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) pour la tenue du marché public moulinois

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 407-01-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente dans le cadre de la tenue du marché public moulinois pour les années 2020 et 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'entente susmentionnée, la MRC Les Moulins peut consentir à la SODAM le déploiement du volet communication pour l'édition 2021, pour un montant de 15 000,00\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de consentir à la SODAM le déploiement du volet communication pour l'édition 2021;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de consentir à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM), le déploiement du volet communication pour l'édition 2021, pour un montant de 15 000,00\$, le tout, tel que prévu à l'entente de partenariat pour la tenue du marché public moulinois pour les années 2020-2021.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-67 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 15 000,00\$, poste budgétaire 2622-974 «SODAM», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 155-03-21

Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL);

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le renouvellement de l'adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, au montant de 125,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, le formulaire de renouvellement.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-68 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour une somme n'excédant pas 125,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « Association » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 156-03-21

Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 29 et 30 avril 2021 en Webdiffusion

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), les 29 et 30 avril 2021 en Webdiffusion;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à assister au Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), les 29 et 30 avril 2021 en Webdiffusion. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-69 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier, pour un montant ne dépassant pas 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 157-03-21

Autorisation d'achat de placements publicitaires pour l'année 2021 dans le journal La Revue

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les placements publicitaires pour l'année 2021 dans le journal La Revue;

CONSIDÉRANT le tableau intitulé « MRC Les Moulins – Réservations publicitaires 2021 – La Revue » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins bénéficiera d'un prix spécial en échange d'une visibilité pour La Revue;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat des publicités décrites au tableau intitulé « MRC Les Moulins – Réservations publicitaires 2021 – La Revue » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour un montant total de 15 273,50\$, excluant les taxes.

QU'en cours d'année la direction générale de la MRC pourra, si requis, autoriser des modifications quant aux dates de parution, aux formats et aux sujets dans la mesure où les budgets annuels sont respectés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-70 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 540,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-70.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 460,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-70.2 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 273,50\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 158-03-21

Autorisation d'achat de placements publicitaires pour l'année 2021 dans le Magazine Le Reflet économique

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les placements publicitaires pour l'année 2021 dans le magazine Le Reflet économique;

CONSIDÉRANT le tableau intitulé « MRC Les Moulins – Réservations publicitaires 2021– Reflet économique » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat des publicités décrites au tableau intitulé « MRC Les Moulins – Réservations publicitaires 2021 – Reflet économique » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour un montant total de 14 832,50\$, excluant les taxes.

QU'en cours d'année la direction générale de la MRC pourra, si requis, autoriser des modifications quant aux dates de parution, aux formats et aux sujets dans la mesure où les budgets annuels sont respectés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-71 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 14 832,50\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-341« *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 159-06-21

Adhésion à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de permettre l'adhésion de madame Marie-Pier Beaulieu, directrice des communications de la MRC Les Moulins, à l'Association des communicateurs municipaux du Québec;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins autorise l'adhésion de madame Marie-Pier Beaulieu, directrice des communications de la MRC Les Moulins, à l'Association des communicateurs municipaux du Québec et autorise le versement de la cotisation pour l'année 2021 au montant de 250,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-72 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 250,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2610-494, « *Association* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 160-03-21

Autorisation de signature – Addenda à l’entente entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Tout Le Monde Tout Cru inc. dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 102-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a constitué le Fonds Jeunes Promoteurs (FJP);

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 12 285-11-19 du conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé : *Politique du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)*;

CONSIDÉRANT l’entente entre la MRC Les Moulins et Futurpreneur Canada;

CONSIDÉRANT la cession de convention intervenue entre la MRC Les Moulins, le CLDEM et TLMTC, signée le 11 novembre 2019, relativement à l’octroi d’une aide financière dans le cadre du Fonds Jeunes promoteurs (FJP) et par laquelle la MRC Les Moulins reprenait la convention initiale intervenue entre le CLDEM et TLMTC en date du 16 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de conclure un addenda afin d’apporter certaines modifications à la convention susmentionnée ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à l’entente entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Tout Le Monde Tout Cru inc. dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs afin que l’engagement de la MRC Les Moulins à rembourser les frais d’intérêts et de gestion encourus par ladite entreprise auprès de Futurpreneur Canada, soit jusqu’à un maximum de 4 000,00 \$, au lieu de 3 000,00\$, sous réserve des conditions indiquées dans l’entente initiale.

ADOPTÉE

13 161-03-21

Nomination au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 753-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif économique (CCE) en lien avec le comité de développement économique et touristique (CDÉT) ;

CONSIDÉRANT QUE le siège relatif au secteur travailleur, travailleur autonome et représentants syndicaux, est actuellement vacant au sein du comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins, il y a lieu de nommer un représentant ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Dominique Lemay, secteur travailleur, travailleur autonome et représentants syndicaux, soit et est nommée afin d’être représentante au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins pour un mandat se terminant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

13 162-03-21

Nomination au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 754-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif touristique (CCT) en lien avec le comité de développement économique et touristique (CDÉT) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer un (1) représentant en provenance du secteur « *Culture* » en remplacement de madame Patricia Lebel qui n'est plus disponible;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur François Tétreault soit et est nommé, afin d'être représentant au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins en remplacement de madame Patricia Lebel pour compléter la durée du mandat se terminant le 31 décembre 2021.

QUE les membres du conseil remercient madame Patricia Lebel pour sa participation et son implication au sein du Comité consultatif touristique (CCT).

ADOPTÉE

13 163-03-21

Création du comité aviseur en lien avec l'Entente Accès entreprise Québec avec le MEI

CONSIDÉRANT l'adhésion de la MRC Les Moulins au réseau Accès entreprise Québec, mis en place par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), et l'autorisation de signature de la convention d'aide financière à cet effet entérinée par la résolution 13 096-02-21 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite convention prévoit la mise sur pied d'un comité aviseur, lequel doit au moins comprendre un représentant de la MRC, un représentant de la ville la plus peuplée de la MRC, deux personnes en provenance d'entreprises privées situées sur le territoire de la MRC, un représentant d'organisation économique du territoire ainsi que les députés, ou leur représentant, de l'Assemblée nationale dont la circonscription couvre le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins répond aux exigences de l'entente quant à sa composition;

CONSIDÉRANT le mandat du comité consultatif économique (CCE) portant sur la formulation d'avis et de recommandations en matière de développement économique et de soutien aux entreprises et à l'entrepreneuriat;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne le comité consultatif économique (CCE) à titre de comité aviseur conformément à l'article 4.6 de la Convention d'aide financière portant sur la mise en place d'Accès entreprise Québec.

ADOPTÉE

13 164-03-21

Approbation de la mise à jour du modèle de Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire approuver une nouvelle version du modèle de Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la mise à jour du modèle de Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale, jointe en annexe à la présente résolution, soit trouvée conforme et en conséquence approuvée telle que proposée.

ADOPTÉE

13 165-03-21

Autorisation de signature – Convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Pythagore Corp.

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue avec l'entreprise Pythagore Corp.;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Pythagore Corp.

ADOPTÉE

13 166-03-21

Autorisation de signature – Convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise COVEL Inc.

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue avec l'entreprise COVEL Inc.;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise COVEL Inc.

ADOPTÉE

13 167-03-21

Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les produits Rochalia Inc. relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les «incubés» d'InnoHub La Centrale et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 109-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les produits Rochalia Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 11 610-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé Programme d'aide à l'innovation pour InnoHub La Centrale ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les produits Rochalia Inc. est admissible au Programme d'aide à l'innovation de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les produits Rochalia Inc. désire s'adjoindre des expertises externes dans le cadre de son processus de démarrage à l'incubateur InnoHub La Centrale ;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée à l'entreprise Les produits Rochalia Inc., le 15 janvier 2021 par l'entreprise Hélène Thériault Designer Graphique, pour un montant de 3 400,00\$, excluant les taxes et incluant une contribution CIETECH ;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée à l'entreprise Les produits Rochalia Inc., le 8 février 2021 par l'entreprise Myriam Dubé communication, pour un montant de 540,00\$, excluant les taxes et incluant une contribution CIETECH ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité de l'entreprise Les produits Rochalia Inc. au Programme d'aide à l'innovation InnoHub La Centrale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les produits Rochalia Inc. relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une subvention correspondant à 75% des honoraires de l'intervention de l'entreprise Hélène Thériault Designer Graphique et de l'entreprise Myriam Dubé communication représentant un montant de 2 955,00\$, excluant les taxes et incluant contribution CIETECH, le tout, selon les paramètres du Programme d'aide à l'innovation et selon les termes et modalités prévus à la convention susmentionnée.

QUE la subvention soit versée selon les modalités suivantes : Un seul versement de 2 955,00 effectué au terme des mandats des entreprises Hélène Thériault Designer Graphique et Myriam Dubé communication, à la mise en ligne du site web et preuve de paiement des honoraires.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-73 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 2 955,00\$, excluant les taxes, « Fonds d'aide à l'innovation (FAI) », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 168-03-21

Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise La Coupe Clean Cut inc. relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 876-11-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise La Coupe Clean Cut inc.;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 11 610-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé *Programme d'aide à l'innovation* pour InnoHub La Centrale ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise La Coupe Clean Cut inc. est admissible au *Programme d'aide à l'innovation* de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise La Coupe Clean Cut inc. désire s'adjoindre d'une expertise externe dans le cadre de son processus de démarrage à l'incubateur InnoHub La Centrale ;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée à La Coupe Clean Cut inc., le 8 février 2021 par l'entreprise Caméléon média,

CONSIDÉRANT des coûts admissibles de 16 325,00\$, excluant les taxes et incluant une contribution de Cietech ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité de l'entreprise La Coupe Clean Cut inc. au *Programme d'aide à l'innovation* InnoHub La Centrale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise La Coupe Clean Cut inc. relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une subvention correspondant à 75% des honoraires de l'intervention de l'entreprise Caméléon média représentant un montant de 12 243,75\$, excluant les taxes et incluant contribution CIETECH, le tout, selon les paramètres du *Programme d'aide à l'innovation* et selon les termes et modalités prévus à la convention susmentionnée.

QUE la subvention soit versée en un seul déboursé sur confirmation de la mise en ligne du site web et preuve de paiement des honoraires

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-74 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 12 243,75 \$, excluant les taxes, « *Fonds d'aide à l'innovation (FAI)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 169-03-21

Radiation d'un prêt du Fonds local d'investissement (FLI)

CONSIDÉRANT le contrat de prêt du Fonds local d'investissement (FLI) pour l'entreprise :

Prêt - Lounge Factory Inc. (#2)	18 648,79\$
---------------------------------	-------------

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de radier le prêt de l'entreprise susmentionnée ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le prêt #2 du Fonds local d'investissement (FLI) de l'entreprise Lounge Factory Inc. soit et est radié à compter du 16 mars 2021.

ADOPTÉE

Mandat à monsieur Bernard Dostie pour l'analyse des dossiers du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20 le conseil a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20 le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21 et 13 100-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'accorder un mandat pour l'analyse des dossiers de prêts dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Bernard Dostie datée du 27 avril 2020, au montant variant entre 300 \$ et 400 \$ par dossier selon la nature de l'analyse;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée 27 avril 2020 de monsieur Bernard Dostie, pour l'analyse des dossiers de prêts dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), pour un montant variant entre 300 \$ et 400 \$ par dossier selon la nature de l'analyse, et ce pour un montant ne dépassant pas 6 000,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-75 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 6 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2620-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 171-03-21 Autorisation à déposer des demandes de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et autorisation de signature des formulaires et des avenants

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite déposer d'autres demandes de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans la cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), lorsque les conditions d'éligibilité sont atteintes;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt de demandes de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans la cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), lorsque les conditions d'éligibilité sont atteintes.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les demandes de soutien financier mentionnées précédemment ainsi que tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, dont les Avenants numéros 2020-9, 2020-10 et 2020-11, le cas échéant, ainsi que les formulaires.

ADOPTÉE

13 172-03-21 Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-147 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21 et 13 100-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-03-147 du compte rendu de sa rencontre du 10 mars 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-03-147 du compte rendu de la rencontre du 10 mars 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-76 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 173-03-21

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-148 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21 et 13 100-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-03-148 du compte rendu de sa rencontre du 10 mars 2021, l'octroi d'un prêt de 38 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 38 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-03-148 du compte rendu de la rencontre du 10 mars 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 38 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 38 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 38 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-77 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 174-03-21

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-149 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21 et 13 100-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-03-149 du compte rendu de sa rencontre du 10 mars 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-03-149 du compte rendu de la rencontre du 10 mars 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-78 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-150 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21 et 13 100-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-03-150 du compte rendu de sa rencontre du 10 mars 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-03-150 du compte rendu de la rencontre du 10 mars 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-79 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 176-03-21

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-151 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21 et 13 100-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-03-151 du compte rendu de sa rencontre du 10 mars 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-03-151 du compte rendu de la rencontre du 10 mars 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-80 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 177-03-21

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-152 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21 et 13 100-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-03-152 du compte rendu de sa rencontre du 10 mars 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-03-152 du compte rendu de la rencontre du 10 mars 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-81 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 178-3-21

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-155 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21 et 13 100-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-03-155 du compte rendu de sa rencontre du 10 mars 2021, l'octroi d'un prêt de 10 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 10 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-03-155 du compte rendu de la rencontre du 10 mars 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 10 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 10 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 10 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-82 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 179-03-21

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-156 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21 et 13 100-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-03-156 du compte rendu de sa rencontre du 10 mars 2021, l'octroi d'un prêt de 30 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 30 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-03-156 du compte rendu de la rencontre du 10 mars 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 30 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 30 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 30 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-83 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 180-03-21

Programme PAU PME - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-157 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-03-157 du compte rendu de sa rencontre du 10 mars 2021, l'octroi d'un prêt de 35 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de commerce en gros;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 35 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-03-157 du compte rendu de la rencontre du 10 mars 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise de commerce en gros.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 35 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 35 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 35 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-84 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 181-03-21

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-158 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21 et 13 100-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-03-158 du compte rendu de sa rencontre du 10 mars 2021, l'octroi d'un prêt de 45 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 45 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-03-158 du compte rendu de la rencontre du 10 mars 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 45 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 45 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 45 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-85 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-160 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21 et 13 100-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-03-160 du compte rendu de sa rencontre du 10 mars 2021, l'octroi d'un prêt de 34 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 34 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-03-160 du compte rendu de la rencontre du 10 mars 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 34 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 34 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 34 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-86 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 183-03-21

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-161 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21 et 13 100-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-03-161 du compte rendu de sa rencontre du 10 mars 2021, l'octroi d'un prêt de 26 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 26 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-03-161 du compte rendu de la rencontre du 10 mars 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 26 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 26 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 26 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-87 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 184-03-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-163 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21 et 13 100-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-03-163 du compte rendu de sa rencontre du 10 mars 2021, l'octroi d'un prêt de 20 025,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 20 025,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-03-163 du compte rendu de la rencontre du 10 mars 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 20 025,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 20 025,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 20 025,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-88 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 185-03-21

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-164 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21 et 13 100-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-03-164 du compte rendu de sa rencontre du 10 mars 2021, l'octroi d'un prêt additionnel 16 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt additionnel de 16 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-03-164 du compte rendu de la rencontre du 10 mars 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 16 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 16 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 16 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-89 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 186-03-21 Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-166 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21 et 13 100-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-03-166 du compte rendu de sa rencontre du 10 mars 2021, l'octroi d'un prêt de 30 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles, et loisirs – Salles d'entraînement physique ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 30 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-03-166 du compte rendu de la rencontre du 10 mars 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles, et loisirs – Salles d'entraînement physique.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 30 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 30 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 30 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-90 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 187-03-21 Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-03-167 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21 et 13 100-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-03-167 du compte rendu de sa rencontre du 10 mars 2021, l'octroi d'un prêt de 5 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'autres services (sauf administrations publiques) ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 5 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-03-167 du compte rendu de la rencontre du 10 mars 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'autres services (sauf administrations publiques).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 5 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 5 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 5 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-91 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 188-03-21

Mandat d'accompagnement pour des consultations dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit élaborer un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT QU'en vue de l'élaboration du plan susmentionné, il y a lieu d'accorder un mandat d'accompagnement pour des consultations dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme L'ILOT (L'îlot coopérative de solidarité innovante libre et ouverte sur les territoires), datée du 26 février 2021, pour un montant total de 19 200,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée du 26 février 2021 de la firme L'ILOT (L'îlot coopérative de solidarité innovante libre et ouverte sur les territoires), au montant de 19 200,00\$, excluant les taxes, pour un mandat d'accompagnement pour des consultations dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement de 50% des honoraires professionnels à la firme L'ILOT (L'îlot coopérative de solidarité innovante libre et ouverte sur les territoires) dès l'octroi du mandat par la présente résolution et qu'il autorise également le paiement du reste des honoraires professionnels à ladite firme, au fur et à mesure de l'accomplissement de son mandat et après réception des factures.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-92 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 19 200,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2470-410 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 189-03-21

Autorisation de paiement à la firme FNX-INNOV - Mandat pour la réalisation d'une étude stratigraphique de l'étang principal du Parc du Grand-Coteau à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 314-11-19, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme FNX-INNOV, au montant de 10 990,00\$, excluant les taxes, afin d'effectuer étude stratigraphique de l'étang principal du Parc du Grand-Coteau à Mascouche;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise datée du 25 septembre 2020, au montant de 2 764,59\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 11 mars 2021 de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable de la MRC Les Moulins, au montant de 2 764,59\$, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 2 764,59\$, excluant les taxes, à la firme FNX-INNOV conformément à la facture datée du 25 septembre 2020 et équivalant à l'état d'avancement du mandat pour une étude stratigraphique de l'étang principal du Parc du Grand-Coteau à Mascouche et à la recommandation de paiement datée du 11 mars 2021 de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable de la MRC Les Moulins.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420, « *Entretien cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-202 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 314-11-19.

ADOPTÉE

13 190-03-21

Autorisation à déposer une demande d'Autorisation générale au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour la réalisation de travaux d'entretien de la branche 21 du cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, le gouvernement a confié la compétence aux MRC en matière de gestion de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de déposer une demande d'Autorisation générale au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour la réalisation de travaux d'entretien de la branche 21 du cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Amélie Parmentier, ingénieure, directrice du service de l'environnement et du développement durable de la MRC Les Moulins, soit et est autorisée à déposer et à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une demande d'Autorisation générale au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour la réalisation de travaux d'entretien de la branche 21 du cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-93 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 432,00\$, excluant les taxes, pour le certificat du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) poste budgétaire 2460-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-94 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 020,36\$, excluant les taxes, pour le certificat du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), poste budgétaire 2460-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 191-03-21

Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation de travaux d'entretien sur la branche 21 du cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation de travaux d'entretien sur la branche 21 du cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux d'entretien sur la branche 21 du cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche.

ADOPTÉE

13 192-03-21

Prolongation de mandat dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 9121-10-13, 9935-05-15, 10 200-12-15, 10 699-01-17, 11 128-12-17, 11 228-02-18 et 12 169-09-19, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne Inc. contre la MRC les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger les services de la firme d'avocats Deveau Avocats afin de représenter la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête susmentionnée;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels déjà encourus dans ce dossier;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne Inc. contre la MRC les Moulins, et ce, selon les modalités de l'offre de service initiale datée du 25 septembre 2013, jusqu'à concurrence de 15 000,00\$, pour honoraires et déboursés et excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-95 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier jusqu'à concurrence de 15 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 193-03-21

Renouvellement ESRI Canada - Acquisition d'une version plus performante pour chacune des trois licences du logiciel Arc GIS Pro

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 846-04-17, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé l'achat d'un logiciel de géomatique Arc GIS pour le service d'aménagement ;

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'améliorer les trois (3) licences de Base du logiciel Arc GIS Pro par l'achat d'un « upgrade » afin de passer à une version plus performante pour chacune des trois (3) licences et de renouveler le plan d'entretien annuel ;

CONSIDÉRANT QU'une des licences est utilisée par le service de l'aménagement et que les deux autres sont utilisées par le service de l'environnement et du développement durable ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat d'une version plus performante pour chacune des trois (3) licences de Base à utilisateur unique du logiciel Arc GIS Pro au montant de 17 320,00\$, excluant les taxes, et le renouvellement du plan d'entretien annuel, pour un montant de 3 440,00\$, excluant les taxes, lequel est valide pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des montants susmentionnés pour les trois (3) nouvelles licences, à savoir, deux licences de Base à utilisateurs concomitants et une licence Standard à utilisateurs concomitants, ainsi que pour le renouvellement du plan d'entretien annuel du logiciel Arc GIS Pro;

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-96 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant total de 20 760,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 194-03-21

Nature des modifications que les villes de Mascouche et de Terrebonne devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 97-33R-13 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'arrimer le plan d'actions du PDZA au schéma d'aménagement

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-13 intitulé «*Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'arrimer le plan d'actions du PDZA au schéma d'aménagement*» ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé « *Document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et de Terrebonne devront apporter à leur plan et leur réglementation d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins* », lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au greffier de la Ville de Terrebonne et au greffier de la Ville de Mascouche.

ADOPTÉE

13 195-03-21

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 9 mars 2021

CONSIDÉRANT QUE la rencontre du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 9 mars 2021;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 9 mars 2021, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 196-03-21

Adoption et transmission du rapport annuel 2020 sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a accordé une autorisation à portée collective pour des fins résidentielles en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q. c. P-41.1)* et que cette décision porte le numéro de dossier 371424 ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette décision, la Commission demande à la MRC Les Moulins de produire annuellement un rapport recensant les nouvelles constructions résidentielles à l'intérieur des îlots déstructurés qui y sont reconnus et de lui transmettre, ainsi qu'à la Fédération de l'UPA de Lanaudière, ledit rapport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a adopté, lors de la séance du 10 octobre 2012, le règlement de contrôle intérimaire (RCI) #129R intitulé *Règlement de contrôle intérimaire de la MRC Les Moulins relatif aux dispositions encadrant l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ et ailleurs en zone agricole permanente (en remplacement du règlement 129)* afin de donner effet à l'autorisation à portée collective de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande dans son règlement #129R aux municipalités locales, de lui transmettre annuellement les données relatives aux permis émis pour de nouvelles constructions résidentielles dans les îlots déstructurés ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont transmis ces informations à la MRC ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le rapport intitulé « *Rapport annuel 2020 – MRC Les Moulins - Nouvelles résidences et logements ajoutés dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la CPTAQ – Décision 371424* », lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC transmette ce rapport au bureau de la CPTAQ ainsi qu’au bureau de la Fédération de l’UPA de Lanaudière.

ADOPTÉE

13 197-03-21

Dépôt de la Reddition de comptes ZIS 2020 - MRC Les Moulins pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 relativement à la Cartographie des zones inondées - Permis et contraventions émis en Zones d’intervention spéciale (ZIS)

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) de produire une reddition de comptes annuelle au sujet de la zone d’intervention spéciale (ZIS) au plus tard le 1^{er} mars de chaque année au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE la Reddition de comptes susmentionnée a déjà été transmise au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH);

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Reddition de comptes ZIS 2020 - MRC Les Moulins pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, laquelle est jointe à la présente résolution, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 198-03-21

Colloque de l’Association des Aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 13 au 29 avril 2021 en Webdiffusion

CONSIDÉRANT la tenue du colloque de l’Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 13 au 29 avril 2021, en Webdiffusion;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE mesdames Chantal Laliberté et Judith Godin, soient et sont autorisées à assister au colloque de l’Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 13 au 29 avril 2021, en format Webdiffusion. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-97 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 440,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques - Gestion financière* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 199-03-21

Examen et approbation du règlement numéro 1010-001 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E) numéro 1010 afin d'autoriser les usages Habitation de classe A et Hébergement de classe F dans le secteur du PAE-02 : Hippodrome

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1010-001 modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E) numéro 1010 afin d'autoriser les usages Habitation de classe A et Hébergement de classe F dans le secteur du PAE-02 : Hippodrome ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1010-001 modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E) numéro 1010 afin d'autoriser les usages Habitation de classe A et Hébergement de classe F dans le secteur du PAE-02 : Hippodrome.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 200-03-21

Examen et approbation du règlement numéro 1001-318 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir les zones 8062-81 et 8161-36 (montée Gagnon et rue Marie-Josée)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-318 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir les zones 8062-81 et 8161-36 (montée Gagnon et rue Marie-Josée);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-318 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir les zones 8062-81 et 8161-36 (montée Gagnon et rue Marie-Josée).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 201-03-21

Examen et approbation du règlement numéro 1001-325 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 8372-90 (rue des Laurentides) afin d'y autoriser les usages « Habitation » de classe B, C et D ainsi que les projets intégrés

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-325 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 8372-90 (rue des Laurentides) afin d'y autoriser les usages « Habitation » de classe B, C et D ainsi que les projets intégrés;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-325 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 8372-90 (rue des Laurentides) afin d'y autoriser les usages « Habitation » de classe B, C et D ainsi que les projets intégrés.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 202-03-21

Examen et approbation du règlement numéro 1001-326 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Industrie d'aliments pour chats et chiens » dans la zone 8360-77

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-326 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Industrie d'aliments pour chats et chiens » dans la zone 8360-77;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-326 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Industrie d'aliments pour chats et chiens » dans la zone 8360-77.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 203-03-21 Examen et approbation du règlement numéro 1103-63 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin de créer la zone IA 506 à même la zone CM 506

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1103-63 modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin de créer la zone IA 506 à même la zone CM 506;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1103-63 modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin de créer la zone IA 506 à même la zone CM 506.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 204-03-21 Examen et approbation du règlement numéro 1198-5 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement numéro 1198 sur les usages conditionnels afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1198-5 modifiant le règlement numéro 1198 sur les usages conditionnels afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1198-5 modifiant le règlement numéro 1198 sur les usages conditionnels afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 205-03-21 Nomination d'un membre du conseil de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 131-03-2021, la Ville de Terrebonne a entériné la liste des nouveaux membres et leurs fonctions au sein des comités et commissions, dont un nouveau représentant au conseil de la MRC Les Moulins, soit monsieur Yan Maisonneuve;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de la nomination d'un nouveau membre au conseil de la MRC Les Moulins par la résolution numéro 131-03-2021 de la Ville de Terrebonne, soit monsieur Yan Maisonneuve.

ADOPTÉE

13 206-03-21 Nominations de membres au comité administratif, au comité consultatif agricole (CCA), au comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité et nomination d'une présidente au comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un membre comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un(e) président(e) au sein du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un membre au sein du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un membre au sein du comité administratif de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Yan Maisonneuve, soit et est nommé afin de siéger au comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins.

QUE madame de madame Brigitte Villeneuve, soit et est nommée, à titre de présidente au comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins.

QUE monsieur Yan Maisonneuve, soit et est nommé au comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins.

QUE madame Brigitte Villeneuve, soit et est nommée au comité administratif de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question du public et aucune question des membres du conseil.

13 207-03-21 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe